

Un nouveau départ

2024 fut l'année d'un nouveau départ pour l'association : nous sommes « chez nous » dans des locaux flambant neufs ! Ils nous offrent souplesse et confort dans la gestion de notre temps. Nous pouvons assouplir nos horaires, venir à des jours autres que ceux des permanences pour notre bien être et celui des femmes que nous accueillons.

Car l'attente, les espérances des migrantes sont poignantes. Difficultés pour se loger. Difficultés pour trouver du travail. Difficultés à se réaliser soi-même. Et pour faire face, la nécessité impérieuse d'apprendre le français.

À ce sujet, vous trouverez dans ce journal, pages 6-7, un grand article consacré à notre langue, son histoire, son rayonnement, son évolution, son incroyable richesse. Devenu langue officielle sous François Ier, le français n'a cessé de s'enrichir de tous les apports extérieurs, n'hésitant pas à assimiler les mots des migrants pour en faire les siens. Les poètes, à la suite de Du Bellay, ne s'y sont pas trompés, à l'origine de chansons, de films, de slogans.

booz l'édito

Chers amis,

En mars 2024, grâce à un couple de mécènes exceptionnels, les Champs de Booz ont emménagé dans de nouveaux locaux, mis à notre disposition gratuitement, dans le 15^e arrondissement de Paris. Les femmes les apprécient particulièrement et les bénévoles de l'Association s'y sentent très à l'aise ! Vous aussi, vous y êtes les bienvenus !

Autre belle surprise : le 18 mars, au Théâtre du Rond-Point à Paris, notre Association a reçu la médaille de la Société des membres de la **Légion d'Honneur** !

L'année 2024 est marquée également par une belle évolution de nos actions. Grâce à la ténacité et l'efficacité de l'équipe des bénévoles et à celles de notre travailleuse sociale, la plupart des femmes que nous hébergeons ont été relogées dans des appartements d'étudiantes, des appartements passerelles ou des logements sociaux. Cela nous a permis, par effet de cascade, d'accueillir d'autres femmes dans « nos » hébergements.

L'association est financée par vos dons, par des mécènes et par des subventions ! Cette année, elle a juste « bouclé » son budget...

Je voudrais encore et encore vous remercier de votre soutien. Sans vous, rien n'est possible !
Merci de votre fidélité.

Très bon Noël !

La présidente
Tristane de Choiseul

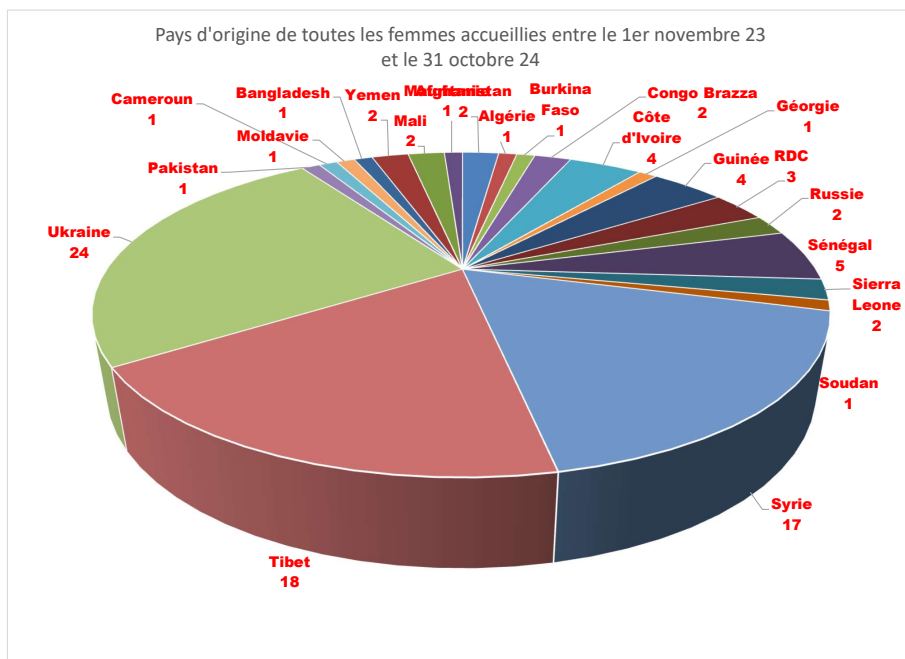


Booz en chiffres

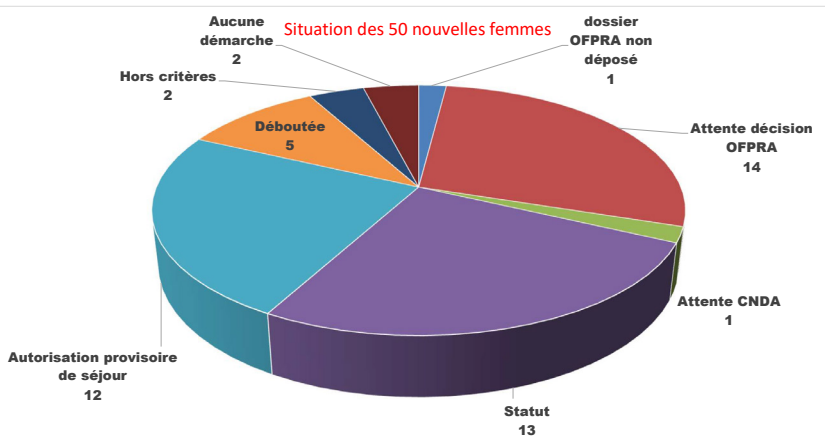
Lors des douze derniers mois, soit du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2024, nous avons accueilli **94 femmes** dont **50 pour la première fois**, ce qui correspond à 416 passages à nos permanences. Ces chiffres sont en nette progression par rapport à l'année précédente (294 passages, 82 femmes accueillies dont 39 nouvelles.)

Ce qui frappe c'est l'harmonie, en pourcentages, des pays d'origine, l'Europe de l'Est, le Moyen Orient, l'Asie et l'Afrique. L'Afrique n'étant plus le pays de provenance dominant, nous avons moins de dossiers de demandes d'asiles nécessitant un accompagnement long.

Pays d'origine de toutes les femmes accueillies entre le 1^{er} novembre 2023 et le 31 octobre 2024



Parmi les **50 nouvelles femmes** accueillies cette année, 25 d'entre elles ont déjà leur statut lors de leur premier entretien (12 autorisations provisoires de séjour pour les Ukrainiennes et 13 statuts de réfugiées) 16 autres d'entre ces nouvelles venues sont en demande d'asile (dossiers non encore déposés, attente de décision de l'OFPRA ou de la CNDA). Les 9 autres femmes ont été déboutées ou ne correspondaient pas aux critères de notre association. Nous aidons celles qui ont déjà leur statut dans la recherche de formations, d'inscriptions dans les écoles ou universités ou dans la recherche d'un emploi.



Situation administrative des **50 nouvelles femmes** reçues entre le 1^{er} novembre 2023 et le 31 octobre 2024

Mais que deviennent ces femmes ?

Une de nos bénévoles a effectué une analyse rétrospective sur une centaine de dossiers de femmes accueillies aux Champs de Booz sur dix ans.

Elles arrivaient du Tibet, du Proche et du Moyen Orient (Syrie, Irak, Afghanistan, Pakistan, Arménie, Yémen), d'Afrique (essentiellement de Guinée et de République Démocratique du Congo), et enfin plus récemment d'Ukraine.

Elles venaient de milieux socio-professionnels variés :

Les Tibétaines, souvent autrefois nomades, n'avaient été que peu ou pas scolarisées ; quelques-unes cependant avaient fait des études supérieures. Elles trouveront presque toutes du travail dans la restauration.

Les Africaines, qui, dans leurs pays étaient coiffeuses ou vendeuses, exercent très souvent des emplois de service (aide à la personne, garde d'enfants, aide ménagère, etc.)

Les femmes venant du **Proche Orient**, du **Moyen Orient** et d'**Ukraine** ont généralement fait des études universitaires.

Les **Syriennes** trouvent plus facilement des emplois dans le tertiaire : hôtellerie, gestion, prothésiste dentaire.

Quelques **Ukrainiennes** accèdent à des postes de cadres, d'autres poursuivent leur chemin d'artiste ou sont encore en formation.

À l'ensemble de ces femmes, l'association Les Champs de Booz a apporté soutien et aide dans les démarches administratives, la recherche de formations, l'étude de la langue française, un toit provisoire pour pouvoir reconstruire leur vie.

Aujourd'hui, la plupart d'entre elles sont en possession d'un titre de séjour, travaillent, ont un logement. Elles ont, pour certaines, une vie personnelle ou familiale structurée.

A l'image de Margaret



Margaret, d'origine kényane, avait fait des études d'ingénieur en informatique, dans son pays.

Elle est arrivée à l'association en 2015. Elle venait de s'enfuir de chez une famille où elle était traitée comme une esclave : travail quotidien de 17h, couchage à même le sol, repas faits de restes, insultes, menaces de mort. Recueillie provisoirement par les Missionnaires de la Charité, elle s'adresse alors aux Champs de Booz qui la logent, lui font apprendre le français, l'accompagnent dans ses démarches administratives diverses, la font suivre par une psychologue. Elle finit par trouver un emploi d'aide à la personne. Actuellement, elle travaille dans un Ehpad, en CDI. Elle a un logement. Enfin, il y a quelques années, elle a rencontré son conjoint avec qui elle a eu deux enfants, âgés aujourd'hui de six ans et deux ans. Une vie nouvelle, digne et heureuse.

Les hébergements

Grâce à la générosité de plusieurs congrégations et de donateurs privés, nous sommes en mesure de proposer quelques hébergements aux femmes que nous accueillons. En 2024, le nombre d'appartements mis à la disposition des Champs de Booz est au nombre de 12. Cela nous permet de loger 25 personnes. Huit appartements sont dans Paris, 4°, 10°, 11°, 15°, 19° et 20° arrondissements. Les autres sont en Seine-Saint-Denis, à Aubervilliers, Montreuil, Bobigny et Sevran.

Nous proposons ces hébergements pour six mois renouvelables une fois. Les bénévoles référentes de chacun des appartements suivent les femmes hébergées, s'assurent de la bonne progression de leurs projets de vie, formation professionnelle, recherche d'emploi, etc.

Laura, travailleuse sociale pour l'association, fait auprès d'elles un travail précieux en les aidant à constituer différents dossiers de demandes de logements sociaux ou privés, chambres au Crous, etc. Cette année elle a pu obtenir 7 logements sociaux, 1 hébergement en Foyer Jeunes Travailleurs et 2 logements d'étudiants.

Les appartements passerelles

Grace à la Fondation Notre Dame, nous avons deux appartements passerelles dans le 19° arrondissement. Chacun de ces appartements accueille deux femmes pour une durée de deux ans. Elles doivent avoir un projet professionnel, et sont, bien sûr, accompagnées par les référentes correspondantes.

Nous sommes toujours à la recherche de tels appartements qui donnent aux femmes qui les occupent deux ans pour asseoir et développer leur projet de vie avant de voler de leurs propres ailes.

Renouvellement du parc immobilier

Bien entendu les appartements mis à la disposition des Champs de Booz nous sont proposés pour une durée déterminée.

En 2024, nous avons perdu un studio dans le 15° arrondissement, et deux chambres au Plessis Robinson. Un immense merci à ces généreux propriétaires.

En contre partie nous nous sommes vu offrir la jouissance d'un appartement de deux chambres chez un particulier à Sevran. De même, les Sœurs de la Compagnie des Filles de la Charité nous offrent deux chambres dans le 4° arrondissement.

Un immense merci à tous pour cette aide précieuse.

Une sortie : L'atelier du chocolat

Quelques unes des femmes dont nous nous occupons ont participé à un atelier du chocolat proposé par Alain Ducasse. Elles ont été invitées à cuisiner le chocolat et à en faire des bouchées, des gâteaux. Les sourires, la joie des participantes nous en disent long sur la réussite de cet après-midi.



Les Ukrainiennes

Même si elles obtiennent une autorisation provisoire de séjour sitôt arrivées sur le territoire, l'installation dans leur nouvelle vie n'est pas aisée. Elles se heurtent au problème de la langue – très peu d'entre elles parlent le français en arrivant –, au problème du travail et du logement. Nombre d'entre elles souhaitent créer leur auto-entreprise comme on les y encourage dans leur pays. Par ailleurs, elles ont du mal à obtenir un emploi stable avec un titre de séjour à renouveler tous les six mois ! Prévu pour trois ans, ce mécanisme devait initialement prendre fin en mars 2025. Face à l'enlisement du conflit, il a été prorogé jusqu'au printemps 2026. Mais quel sera leur statut après cette date ? La situation de leur pays est telle que, malgré elles, elles envisagent un séjour en France plus long qu'elles ne l'avaient imaginé et, peut-être, devront-elles demander l'asile.

L'équipe des bénévoles

Nous sommes treize bénévoles à travailler aux permanences des mardis et jeudis. Nous comptons, en 2024, une nouvelle arrivée et un départ.



Nicole est arrivée en 2012 aux Champs de Booz. Elle a donc été bénévole de l'association pendant douze ans ! Son esprit alerte la pousse à accepter d'autres opportunités, prête à relever de nouveaux défis. Nous nous souviendrons de son dévouement auprès des demandeuses d'asile, de son sourire et de sa gentillesse. Belle nouvelle vie à toi, chère Nicole.

Nous accueillons dans l'équipe Sœur **Colette** de la Congrégation des Sœurs Missionnaires de l'Évangile qui, en plus d'accueillir les femmes qui se présentent, reprend le travail de statistiques que faisait Nicole.

Notre collaboration avec le groupe **Fraternité Femmes Réfugiées** de la paroisse Saint Lambert de Vaugirard se poursuit avec toujours autant d'enthousiasme et de générosité dans l'accueil qu'il réserve aux femmes que nous lui adressons. Ces bénévoles ont à cœur de leur faire connaître nos coutumes, notre culture par des invitations à des repas, à des promenades.

Une belle réussite

Quelle belle réussite que la naturalisation française de **Batouly**, arrivée de Guinée en 2018 ! L'aboutissement heureux d'un long chemin depuis son arrivée sur le sol français jusqu'à cette magnifique reconnaissance, la nationalité française, reçue des mains du préfet de Versailles dans le décor impressionnant de la Salle du Jeu de Paume. Aujourd'hui Batouly est en deuxième année d'école d'infirmière. Elle envisage l'avenir avec confiance et un grand sourire.



A propos de la langue française

...une affaire d'Etat

Le statut d'une langue, les conditions de son emploi ont toujours une dimension sociale. La langue a constitué un enjeu majeur. Qu'il fût royal ou républicain, l'Etat français a placé la langue française au cœur de la construction de la nation. En 1539, avec l'**Ordonnance de Villers-Cotterêts**, le roi de France **François 1er** impose, pour tous les décrets, le français contre le latin, langue de l'Eglise. Le français devient la langue de l'administration et de la justice.

En 1549, Joachim Du Bellay publie *la Défense et Illustration de la Langue Française*, plaidoyer en faveur de notre langue. Ses *Regrets* sont le premier recueil de poèmes écrits en français et non en latin. Du Bellay et les poètes de la Pléiade ont fait du français la langue des poètes.

Au milieu du XVII^{ème} siècle, le français devient la langue diplomatique.

Les Révolutionnaires, eux, ont associé l'Ancien régime aux langues régionales. En opposition, ils ont donc considéré qu'il fallait imposer le français au peuple.

Finalement, en 1992, le français est inscrit symboliquement dans la Constitution de la Vème République.

Cette longue histoire a fait de la langue française un des éléments constitutifs de l'identité culturelle, de l'unité nationale et de l'égalité des citoyens devant la loi.

Une langue-monde

Disséminé sur plusieurs continents, le français peut être qualifié de «langue-monde». Cette diffusion mondiale trouve son explication dans l'Histoire : explorations, conquêtes coloniales. Le français est parlé dans des zones du monde à la démographie très dynamique comme l'Afrique subsaharienne. Il devrait être utilisé par 750 millions de personnes à l'horizon 2050.

Ainsi le français s'est enraciné ailleurs qu'en Europe. À cela s'ajoute le prestige des poètes, romanciers, conteurs, chanteurs, dramaturges, plasticiens, cinéastes, auteurs de BD ou rappeurs qui réinventent à tous moments ses capacités expressives et contribuent à son rayonnement.

Une langue en mouvement

Au fil des siècles, la langue française, comme toutes les langues, s'est enrichie de milliers de mots venus d'ailleurs, au gré des conquêtes militaires, des échanges culturels et commerciaux.

Les langues germaniques, l'arabe médiéval, l'italien de la Renaissance, l'anglais de l'ère industrielle ont nourri le français par vagues successives en même temps que l'occitan, le picard ou le breton.

En passant d'une langue à l'autre dans les jurons des soldats, les sonnets des poètes ou les factures des marchands, les découvertes technologiques ou scientifiques, les mots ont pu changer d'allure ou de prononciation, d'autres être inventés, créés. L'histoire d'un mot est presque toujours le récit d'un voyage. Ces processus d'adaptation ou de création sont infinis, reflétant l'évolution permanente des sociétés.

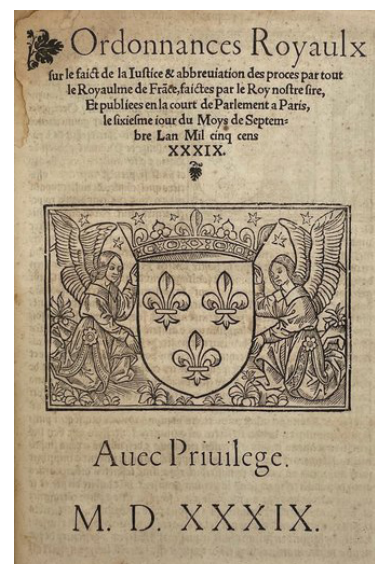
La résistance des «patois»

Aujourd'hui le français est la langue maternelle d'une grande partie de la population française. Il coexiste pourtant encore avec 72 langues régionales dont la transmission repose principalement sur l'enseignement. La défense des particularismes devient l'expression d'une France attachée à ses cultures populaires.

Dans les théâtres de marionnettes, des héros régionaux parlent la même langue que leur public. Guignol parle l'argot des canuts lyonnais, le valet Lafleur s'exprime en picard, le vigneron Barbizier en franc-comtois. Tous incarnent sur scène un peuple qui prend sa revanche, dans sa langue régionale, sur les représentants du pouvoir et leur manière de parler.

«Ech franchoés, ch'est ch'parlache dé m'bouque, mais ch'picard, ch'est chti éd min tchoeur.»¹

«Allez je vous y laisse lentibardaner en compagnie de votre canut, bambaner aux bras de votre damotte, aguincher une chenuse colombe, pour moi c'est temps de prendre du souci. À la revoillure les gones.»²



On y go ?

Certes, l'apport des mots étrangers enrichit la langue. Mais cette langue qu'on appelle « franglais » ressemble surtout à un anglais au rabais et abîme autant le français que l'anglais. La syntaxe y est bousculée, les mots souvent juxtaposés, l'orthographe fautive : pass sanitaire, pass culture, pass sport, etc.

Entrée désormais dans les mœurs, cette pratique, qui s'invite aussi bien dans la sphère privée que professionnelle, complique encore l'apprentissage de notre langue alors que plus de deux millions et demi de Français sont en situation d'illettrisme et que de trop nombreux jeunes connaissent des difficultés de lecture. Sans parler des étrangers désireux d'apprendre notre langue.

Best of, deadline, buzz, booster et tant d'autres mots qui nous font paraître « branchés », ont, de longue date, leur équivalent en français : florilège, échéance, agitation médiatique, stimuler par exemple.

Je conclurai ce paragraphe avec les mots de cette influenceuse : « *Hello ! Today, je vais vous préparer un repas healthy !* » Sans commentaire !

Le français, langue d'intégration

Non, la langue française n'est pas une condition à l'obtention des papiers pour les migrants.

La loi du 26 janvier 2024 impose ainsi une connaissance minimale de la langue française pour l'attribution d'une carte de séjour pluriannuelle et relève le niveau de français nécessaire pour obtenir la naturalisation.

Aujourd'hui, ces cartes de séjour sont délivrées à la seule condition d'avoir suivi un apprentissage du français dans le cadre du contrat d'intégration républicain, mais sans obligation de résultat. Le niveau minimal de français exigé pour l'octroi d'une carte de résident et pour la naturalisation est, par ailleurs, relevé. Ces mesures seront applicables après décret, au plus tard début 2026.

Les langues à la Cour de justice de l'Union européenne

La Cour de justice de l'Union européenne, établie à Luxembourg, peut être considérée à certains égards comme l'héritière contemporaine de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts. Les cas y sont présentés dans l'une des 24 langues officielles de l'Union européenne. Les juges délibèrent entre eux en français, l'arrêt est prononcé dans la langue de l'affaire concernée et dans les 23 autres langues. Comme l'énonce l'Ordonnance de Villers-Cotterêts, chaque justiciable a le droit de comprendre le verdict dans sa propre langue :

La procédure : le plaignant introduit le cas dans l'une des 24 langues officielles de l'Union européenne.

La traduction : Les juristes-linguistes de la Cour traduisent le cas en français. C'est alors que l'instruction de l'affaire peut commencer.

L'audience : Le plaignant s'exprime dans sa propre langue devant les juges. Sa parole est interprétée vers toutes les langues officielles.

La délibération : Les juges délibèrent **en français, sans interprète.**

Le prononcé : L'arrêt est prononcé dans la langue du plaignant et c'est cet arrêt qui fera foi.

La publication : Simultanément, l'arrêt est traduit, prononcé, et publié dans chacune des langues officielles de l'Union européenne.

Marie-Françoise

1 « Le français, c'est la langue de ma bouche, mais le picard c'est celle de mon cœur. »

2 « Allez, je vous laisse flâner en compagnie de votre canut (tisseur de toile), baguenauder aux bras de votre épouse, épier une charmante maîtresse, pour moi il est temps de m'en aller. À bientôt les enfants.»

Soutiens financiers

Cette année, plusieurs partenaires nous ont apporté leur aide précieuse.

La **mairie de Paris**, fidèle à son engagement envers les associations qui œuvrent pour l'accueil et l'intégration des réfugiés, nous a accordé une subvention de 15.000€. Cette aide, qui nous est attribuée depuis 2020 dans le cadre d'une convention pluriannuelle de trois ans, a été renouvelée en 2023, nous permettant ainsi de poursuivre nos actions avec sérénité.

De plus, la **Fondation de l'Ordre de Malte** nous a également renouvelé la subvention de 15.000€, accordée depuis 2023, et spécifiquement dédiée à l'accueil de femmes ukrainiennes, renforçant ainsi notre capacité à répondre aux besoins de ce public vulnérable.

La **Fondation Notre Dame** nous a versé 5.000€ pour faciliter notre installation dans de nouveaux locaux, un pas important pour améliorer notre infrastructure et nos services.

Ces subventions, dont l'utilisation est justifiée auprès de nos donateurs, jouent un rôle crucial dans l'amélioration de nos hébergements. Grâce à ces fonds, nous avons pu louer des appartements et réaliser des travaux de peinture et d'isolation, ainsi qu'acquérir de nouveaux meubles, assurant ainsi un cadre de vie plus confortable et accueillant pour nos bénéficiaires. Nous remercions chaleureusement tous nos partenaires pour leur confiance et leur soutien inestimable, qui nous permettent de continuer notre mission.

Appel aux dons

Comme chaque année, nous sollicitons nos amis lecteurs pour nous aider à faire VIVRE l'association :

- Pour maintenir et entretenir nos places d'hébergement,
- Pour aider financièrement les femmes en très grande précarité.

Nous devons impérativement augmenter nos recettes. L'association vit de votre générosité.

Il est donc URGENT que nous trouvions de nouveaux donateurs. N'hésitez pas à faire connaître l'association notamment à l'aide de notre site internet « champsdebooz.fr ».

Si vous souhaitez nous aider, vous trouverez joint à ce journal un bulletin de soutien.

Vous pouvez également faire un don en ligne en quelques clics à partir de notre site internet.

Les dons donnent droit à une déduction fiscale de 66% dans le cadre de l'impôt sur le revenu. Nous comptons sur votre soutien !

Votre aide nous est VITALE.

Merci d'avance pour votre mobilisation.